


KANNADIG PLOVEILH



Bulletin d'information de la Commune de Plomelin

Décembre 2002

E-mail : mairie.plomelin@wanadoo.fr - Site Web : <http://www.plomelin.com>



*Le Maire,
Le Conseil Municipal
et le personnel communal
vous souhaitent de Joyeuses
Fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs
Meilleurs Voeux
pour 2003.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2002

1. NON A L'ADHESION DE LOCRONAN A QUIMPER COMMUNAUTE :

Tirillée entre les régions du Porzay, de Chateaulin, de Douarnenez et de Quimper, c'est à Quimper-Communauté que la commune de Locronan avait finalement sollicité son adhésion. Pour être effective, cette adhésion nécessitait un double accord :

- d'une part, celui du **Conseil Communautaire** statuant à la majorité simple et qui, lors de sa séance du 22 novembre 2002, émettait un avis favorable à cette adhésion (22 voix pour et 16 contre)
- d'autre part, celui d'**au moins 6 des 8 Conseils Municipaux** concernés (Quimper, Ergué-gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plogonnec, Plonéis, Guengat et Locronan)
- à l'issue d'un scrutin serré : **14 élus** (10 de la majorité plus 4 de l'opposition) étant défavorables à l'adhésion et **12 élus** y étant favorables (tous de la majorité), le Conseil Municipal de Plomelin a rejeté la demande de Locronan.
- deux autres communes (Plonéis et Pluguffan) s'étant doré et déjà prononcées dans le même sens que Plomelin, ainsi qu'une 4ème vraisemblablement (Ergué-Gabéric), la petite cité touristique n'entrera donc pas dans Quimper-Communauté ... sauf une éventuelle décision administrative ultérieure, mais ceci est une autre histoire.

2. AFFAIRES FINANCIERES

- Vote des subventions aux associations extérieures pour l'année 2002 .
- Subvention à l'**Ecole maternelle publique** : 470 ₣ à la classe de Mme Rocuet qui remet en œuvre une classe à Projet Artistique et Culturel, l'Inspection Académique et l'Association des Parents d'Elèves participant également financièrement.
- Subvention à l'**Ecole Notre- Dame de l'Assomption** : 512 € pour participation au règlement du spectacle «Magique».

La **Fondation de Kerbernez** sollicite la commune pour qu'elle se porte **caution en garantie d'emprunt** à hauteur de 60.000 € auprès du Crédit Agricole pour pouvoir financer des investissements. Le Conseil Général du Finistère a été également sollicité.

Acquisition de tribunes mobiles :

La commune envisage l'acquisition de tribunes mobiles pour un montant de 33.700 ₣ HT environ : il devient en effet difficile de trouver des tribunes mobiles et démontables, pour le

Mondial Pupilles notamment : en cas de défaillance, les installations sans tribunes ne permettent pas d'accueillir des conditions normales de sécurité pour le public présent. Ces tribunes pourront être louées à des collectivités extérieures, (comme le sont déjà les tribunes mobiles actuelles dont la location représente un gain de 1.500 ₣/an environ) : accord du Conseil pour cette acquisition et pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Finistère.

3. AFFAIRES FONCIERES-URBANISME :

- **Futur lotissement communal à Tingoff Bihan** : Monsieur MELOU, géomètre retenu, a élaboré une esquisse d'aménagement avec terrain, espaces verts, parkings et voies de circulation. La commission «Urbanisme et Environnement» a examiné le projet en émettant quelques observations qui seront transmises au maître-d'œuvre.
- Parallèlement au projet d'aménagement de la voie Nord-Ouest du bourg, des études sont en cours pour la destination des **parcelles à proximité du giratoire** de la MAPA, avec notamment l'implantation de bâtiments à vocation mixte, avec des commerces et de l'habitat. La commission «Urbanisme et Environnement» a statué sur le projet. Accord du Conseil pour poursuivre le projet en fonction des remarques faites.

4. COMMANDE PUBLIQUE :

- renforcement et modernisation de la station de traitement d'eau potable de Boissavarn et équipement de 3 nouveaux forages : la D.D.A.F comme maître d'œuvre pour la réalisation du projet.
- mission de coordination sécurité et protection de la santé du chantier de l'aménagement de la voie nord-ouest du bourg : le bureau de contrôle Véritas propose l'offre la plus avantageuse. Les travaux démarreront au cours du mois de janvier 2003.

5. PERSONNEL :

- Suite du Conseil Municipal du 25 octobre 2002 créant un poste d'agent d'animation à 18/35è, une procédure de recrutement a eu lieu. Plusieurs candidatures ont été reçues dont une personne déjà employée dans une autre collectivité au grade d'adjoint d'animation. Il faut donc supprimer le poste d'agent d'animation à 18/35è et créer un poste d'adjoint d'animation à 20/35è. La personne recrutée aura en charge la responsabilité de la garderie périscolaire de la commune.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

✓ LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES :

■ Espaces verts :

- Pen Menez : mise en forme et semis de gazon sur le talus de l'espace vert
- Préparation des massifs et fleurissement des bisannuelles
- Saint Roch : élagage d'arbres sur le talus
- Balayage et ramassage des feuilles mortes

■ Voirie, réseaux :

- Déplacement de l'abri bus du Polhoat
- Entretien des grilles, caniveaux et avaloirs dans les lotissements
- Confection de saignées sur les bords de routes pour évacuation des eaux pluviales
- Remise en place de panneaux de signalisation suite à accidents ou dégradations

- Kerdauid Izela : reprise d'une canalisation d'eaux pluviales cassée au fond du lotissement

■ Ecoles :

- Confection d'entourages d'arbres à base d'écorce teintée et de résine à l'école maternelle

■ Divers :

- Confection de mobilier pour l'association musicale, le judo et la Mairie
- Restaurant scolaire : réfection des peintures des fenêtres Nord
- Extension de la MPT : nettoyage des murs et de la véranda

✓ AUTRES TRAVAUX :

- Curage fossés et bas-côtés sur la route de Kermel et une partie de la route de Kerveven (entreprise GUEVEL)
- Mise en place des illuminations de Noël avec d'une part, la SBEE, et d'autre part, l'entreprise GARIN et les Services Techniques.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE QUIMPER-COMMUNAUTE (débat du 12 décembre 2002)

CONSTAT :

Une **tendance à la baisse des subventions de l'Etat** (DGF) et une **relative stabilité de la T.P** (la suppression de la part « salaire » ne favorise pas la progression de la recette). Quimper-Communauté est financée uniquement par la Taxe Professionnelle pour ce qui concerne la fiscalité directe.

PRÉVISIONS 2003 :

- Maintien du taux moyen de la T.P à 15,25%
- Augmentation de la taxe sur les ordures ménagères de l'ordre de 6%
- Augmentation du versement transport qui passerait de 0,55% à 0,6%
- Baisse des tarifs de l'assainissement et harmonisation des coûts par m³ pour l'agglomération (0,97 €/m³)
- Passage d'une partie du personnel de la ville de Quimper à Quimper-Communauté (pour les services transférés).
- Poursuite du reversement d'une partie de la T.P par Quimper-Communauté aux communes
- Augmentation nette du coût de traitement des ordures ménagères (SIDEPAQ)

- Augmentation nette du coût des transports collectifs (+ 700.000 € par rapport à l'année précédente) et **extension du périmètre sur PLOMELIN à la rentrée**
- Projet de construction d'une **médiathèque à Quimper** (avant la suppression des Fonds Européens) et **poursuite de l'étude de des projets de lecture publique sur les autres communes.**
- Rénovation des **2 piscines**
- Construction d'une **déchetterie** à l'ouest de Quimper (projet à engager)
- Poursuite des travaux de la nouvelle station d'épuration du **Corniguel**
- Poursuite des travaux routiers de **contournement Nord de Quimper** (C.N.O)
- Développement des zones d'activités

EN CONCLUSION :

Des recettes qui se réduisent, des projets en grand nombre, une situation financière saine (Quimper-Communauté n'a pas de dettes) mais qui devrait se tendre progressivement.

FOYER DE VIE

La commune a acquis en 2000 un terrain d'un hectare et demi situé au bourg à proximité du lotissement de Kroaz Pennanguer. Ce terrain complétait les réserves foncières communales qui permettent aujourd'hui l'urbanisation du secteur Nord Ouest de l'agglomération.

Le Maire a dernièrement signé pour ce terrain, l'arrêté de permis de construire du foyer de vie pour personnes handicapées. Ce projet est porté par Kan ar Mor et les Papillons Blancs. Le dossier de permis de construire a été présenté par l'OPAC

de QUIMPER CORNOUAILLE. 30 places et un accueil de jour de 10 places vont être créés. Le bâtiment est réparti en trois grandes maisons de plein pied réunies autour d'un patio central. La hauteur du foyer de vie est de 8,5 m et il sera desservi par la nouvelle voie Nord Ouest.

La surface habitable sera de 2.700 m² environ.

La construction commencera en 2003, de même que la voie reliant la place de Crymych à Kervadiou. La procédure d'appel d'offres est en cours à l'initiative de l'OPAC et de l'architecte Brigitte DESBORDES.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère organise prochainement une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population concernant l'accès aux droits et aux prestations familiales. Des journées de permanences vous sont proposées du 13 au 17 janvier 2003 dans les communes d'Ergué-Gabéric, Plonéis, Pluguffan et PLOMELIN, les :

mardi 14 janvier 2003 de 9h30 à 12h30 et jeudi 16 janvier de 14h à 17h – Mairie de PLOMELIN.

Vous aurez ainsi la possibilité de vous entretenir de manière confidentielle avec des conseillers de la C.A.F du Sud Finistère qui pourront vous indiquer les prestations auxquelles vous auriez éventuellement droit.

EN BREF

RESTAURANT SCOLAIRE :

Tarif de la restauration fixé à

- 2,13 € pour les enfants de la commune
- et - 2,66 € pour les enfants extérieurs à la commune.

PACT ARIM : des aides pour améliorer votre logement

Locataire ou propriétaire, vivre longtemps chez soi de façon autonome, c'est possible avec un logement adapté. Vous souhaitez améliorer votre cadre de vie ; vous recherchez des solutions pour rendre votre logement plus accessible ; vous voulez favoriser votre autonomie et votre sécurité ; vous avez besoin de l'accompagnement de votre entourage ou des services d'aide à domicile.

De la recherche de solutions pratiques au financement du projet, le PACT ARIM vous accompagne dans le choix et la mise en œuvre des aménagements. De nombreux organismes soutiennent financièrement les travaux de maintien à domicile ; ces

aides sont généralement soumises à des conditions de ressources : ANAH, prêt Gérontix, prêt Handi-Prêt.

Permanences à PLOMELIN le 1er jeudi de chaque mois de 16h à 17h en Mairie.

MISSION LOCALE :

Les permanences à PLOMELIN se tiendront désormais chaque 1er mardi du mois, de 9h à 10h30, en Mairie.

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

C'est la première cause de mort accidentelle par toxique en France. Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore, sans saveur mais mortel qui provient d'une mauvaise combustion du bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fuel, pétrole, essence/gazole. Pour éviter ces accidents, n'oubliez pas de faire vérifier votre moyen de chauffage avant chaque utilisation hivernale.

MARCHE DE PLOMELIN

Les gagnants de la tombola : (mois de novembre)

- Gabrielle HENAFF - Marie-Louise PENNARUN
- Thierry GLOANEC - Sylvie L'HARIDON

Le dimanche 29 décembre, il restera une chance aux Plomelinois et autres amateurs du marché hebdomadaire

pour remporter le panier garni « Spécial Fêtes », au jeu de la tombola. Ce sera aussi l'occasion de découvrir les nouveaux produits mis en vente : objets en bois et de décoration, foulards, bijoux, CD, etc, tout cela au milieu des produits alimentaires habituels et d'une ambiance conviviale de fin d'année.

LES PERMANENCES DES ELUS

Yves ROHOU, Maire : samedi de 9h à 12h

Gildas GUIQUET, Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement : mercredi de 10h à 12h

Yvonne PETON, Adjointe chargée des Affaires Scolaires et du Restaurant Scolaire : jeudi de 10h à 12h

Odette CATANZANO, Adjointe chargée des Affaires

Sociales : mardi de 10h à 12h

Alban LANLARD, Adjoint chargé des Travaux : samedi de 10h à 12h

Jean-Pierre ROYANT, Adjoint chargé du Sport et de la Culture : vendredi de 10h à 12h

Jean-René GUELLEC, Adjoint chargé des Affaires Economiques : samedi de 10h à 12h

LES PERSONNALITES PLOMELINOISES

MARATHON DE NEW YORK : une Plomelinoise en course. Coup de chapeau à Marie SCHWARTZ, bien connue des coureurs à pied plomelinois, qui a participé au célèbre Marathon de New-York. Après 42,195 km par un temps neigeux à 3°, la marathonienne est arrivée à Central Park après 3h43'17". Classement final : 5.092^e sur 32.824 coureurs !

LA MEDAILLE D'ARGENT POUR MICHEL QUERREC :
Michel QUERREC, Président de la Pétanque des Vire Court a

reçu la médaille d'argent, en qualité de dirigeant, des mains même d'André PLASSON, le secrétaire général de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, à St Thonan. Ouvrant depuis une bonne vingtaine d'année dans le milieu de la pétanque, il peut compter sur les 76 adhérents du club, dont Georges ESNAULT, trésorier qui a lui-même reçu le diplôme d'honneur de la Fédération, et Clovis LAVAL qui vient de faire son entrée dans le corps arbitral.

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

CONFERENCE ULAMIR :

Pierre GOULETQUER animera une conférence sur « le Mésoolithique de la Bretagne », le vendredi 17 janvier 2003 à 20h30 à la Maison des Associations de Pluguffan. Entrée : 2,30 €.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER 2003

- Samedi 4	Arbre de Noël – A.S.P	Salle socio	- Samedi 11	Repas de la Mairie	Salle socio
- Vendredi 10	A.G Centre de Loisirs A.G Plaisanciers de l'Odet	MPT Salle socio	- Vendredi 17	Vœux – Familles Rurales	Salle socio

ETAT CIVIL

Naissances : Benjamin NICOLAS (19/11), Kervéo ; Tom LECOQ (20/11), Trojoa ; Anaïs FLOCHLAY (26/11), Route de Pont-l'Abbé ; Zoé VERDES (03/12), Ti Lipig ; Tristan RIOU (03/12), le Leuré.

Décès : Yves GAONAC'H, 86 ans, Ti Gwenn ; Yvette CORRE, vve KERVELLA, 79 ans, Porrajenn ; Yvette FIRMIN, ép.LE BOR-GNE, 81 ans, Hent Kergoff.

Mariages : Catherine GANA et Henri PLOUZENNEC, Hent Pennanguer.

INFORMATIONS PRATIQUES

La pharmacie est ouverte lors des permanences des médecins plomelinois

MEDECINS DE GARDE
Appeler le 15 (le centre assure la régulation)

OUVERTURE DE LA MAIRIE	Du lundi au jeudi : 8h – 12h/13h – 17h	Le vendredi : 8h – 12h/13h – 16h30	Le samedi (état civil) : 9h – 12h
OUVERTURE DE LADECHETTERIE	10h-12h/16h-18h 9h-12h/15h-18h	Lundi Samedi	Mercredi Vendredi

